

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2018

## PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 56

présenté par

M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Descoeur, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Le Fur, M. de la Verpillière, Mme Poletti, M. Reda, M. Sermier, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier, M. Breton, M. Deflesselles, M. Furst, M. Gosselin, Mme Lacroute et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE 3**

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

*(En milliards d'euros courants)*

	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019-2023	2024	2025	Total 2019-2025
Crédits budgétaires de la mission « Défense »	36.5	38.8	41.1	42.8	42.8	202	42.8	50	294.8

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de mettre en conformité les ressources budgétaires avec la période de la LPM qui va de 2019 à 2025, afin d'assurer une meilleure visibilité des ressources consacrées aux armées.

Il convient de plus d'assurer une progressivité régulière, chaque année de 2019 à 2025, contrairement à ce qui nous est proposé, qui prévoit un effort important sur les dernières années. Il faut amender la trajectoire budgétaire pour la rendre crédible.

Il s'agit d'éviter le « mur budgétaire » de 2023 prévu par cette loi de programmation militaire.

Si on veut atteindre en 2025 cet objectif de 2 % de la défense nationale, soit 50 Milliards d'euros, il ne faut pas repousser l'essentiel des efforts au prochain quinquennat.